



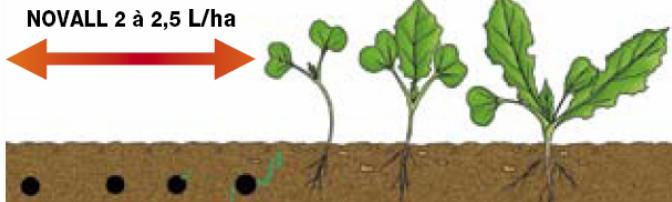
## Les bénéfices Novall® dans le contexte après trifluraline ?

- Novall®, un très large spectre sur 40 dicotylédones et sur vulpin et ray-grass.

### Novall® en 1 passage



- Offre un très large spectre :
  - 40 dicotylédones dont gaillet, matricaires, ombellifères, euphorbe,...
  - Une très bonne efficacité sur vulpin et ray-grass.
- Présente un mode d'action différent de celui des anti-graminées céréales (sulfonylurée, FOP).
- S'adapte aux contraintes de l'agriculteur, utilisable en post-levée précoce du colza.
- Permet de nombreuses cultures de remplacement en cas d'accident (sécheresse, limaces).



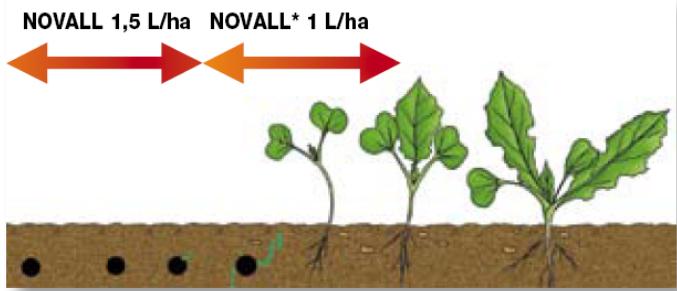
En un seul passage de 2 à 2,5 L/ha suivant la nature du sol ou le type d'adventices présentes.

Traiter sitôt après le semis pour profiter de l'humidité du sol.

### Novall® en fractionné

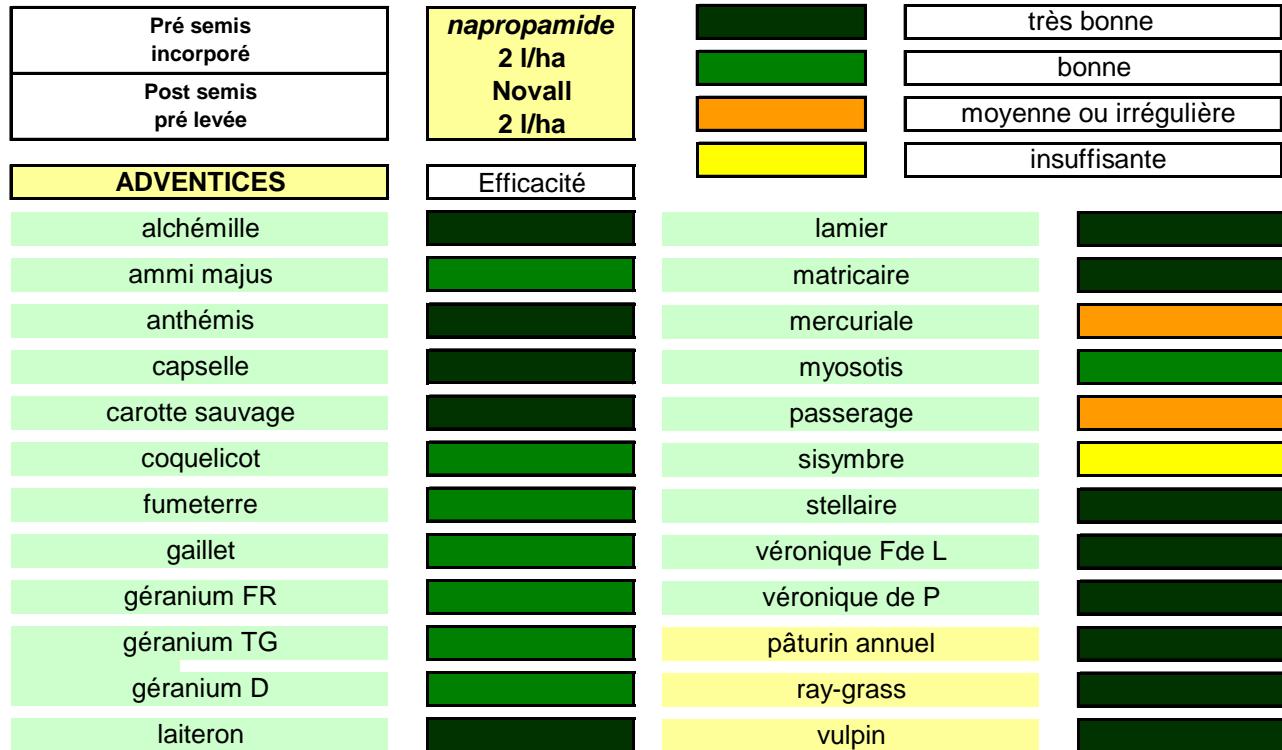


- Spécialement adapté pour l'après trifluraline en 2009.
- Un très large spectre dicotylédones et graminées.
- Une efficacité renforcée sur coquelicot.
- Une excellente régularité d'action.
- Une sélectivité renforcée en conditions difficiles (sols très motteux ou très filtrants)
- Un gain de temps grâce à une utilisation possible en mélange avec les insecticides en post-levée précoce lorsque les périodes d'application correspondent.

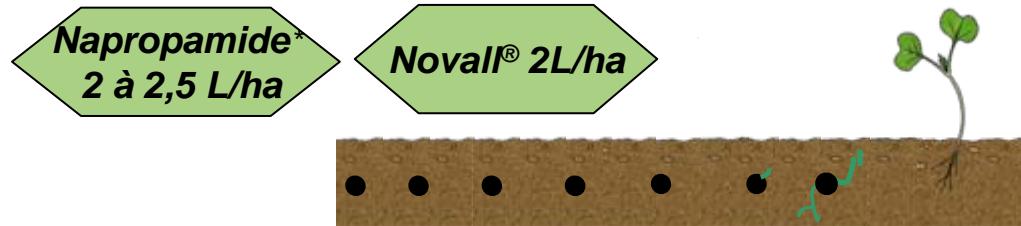


\*En post-levée précoce, Novall® s'applique dès que 70 % des colzas sont au stade cotylédons, soit environ 5 à 10 jours après le semis. À ce stade certains pieds sont encore en train de germer. Ne pas traiter au delà du stade 2 feuilles des adventices.

## ● Pour compléter le spectre d'activité.



## ● Comment positionner le programme ?



## Qu'est-ce que Novall® ?

Novall® : marque déposée BASF.

### Autorisation de vente :

- Novall : n°9000833

### Composition :

- Novall® : 400 g/L de métazachlore + 100 g/L de quinmérac

### Formulation :

- Novall® : SC (Suspension concentrée)

### Classement toxicologique :

- Novall® : N : dangereux pour l'environnement – Xi : irritant – R36/R38 : irritant pour les yeux, irritant pour la peau – R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau – R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Distance aux points d'eau :

- Novall® : respecter une zone non traitée de 20m par rapport aux points d'eau sur colza

### Protection utilisateur lors de la manipulation produit :

Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

\* Napropamide – se référer aux recommandations portées sur l'emballage de la spécialité.

### Usages et doses autorisées :

- Novall® : Désherbage colza : 2,5 L/ha
- Autres usages, se référer à l'étiquette.

### Délai de rentrée :

- Novall® : 48h (Cf. Arrêté JO du 12/09/2006)

